

AVIS DE LA CRSA SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DANS LE SYSTEME DE SANTE

Vu le Code de la santé, et notamment son article D1432-32 ;

Le 1^{er} octobre 2024, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière en visio conférence, sous la présidence de Roland OLLIVIER :

E. BEUCHER, directeur adjoint financement et performance du système de santé présente un point annuel sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé.

Le 15 octobre 2024, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière à la l'EPSM Sud Bretagne (Caudan – 56), sous la présidence de Roland OLLIVIER :

R. OLLIVIER, au vu des échanges, expose la proposition de délibération suivante :

La CRSA fait le constat d'une programmation des investissements sanitaires et médico-sociaux largement préemptée aux niveaux : national, régional et départemental.

La CRSA prend acte de la présentation et à l'occasion d'une prochaine séance elle formulera auprès de l'Agence régionale de santé des recommandations qui porteront notamment sur :

- Des critères complémentaires dans la prise en compte des projets présentés ;
- Le processus de préparation de son avis, notamment par le recueil préalable de l'avis des Conseils territoriaux de santé et de ses commissions spécialisées ;
- L'appréciation du périmètre des investissements en santé.

Après en avoir délibéré, la CRSA à la majorité (3 votes contre MONNIER, KERDILES, CHAMOIS) VALIDE la proposition de délibération sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé telle que proposée par le Président de la CRSA précédemment.